

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC AU TITRE DE L'ARTICLE
L122-1-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

En application des dispositions de l'article L122-1-1 du code de l'environnement, la demande d'autorisation temporaire d'exploiter une installation d'abattage d'animaux à Montpellier, Espace Rock, Domaine de Grammont, présentée par l'association LA BERGERIE LANGUEDOCIENNE, dont le siège social est situé 56 rue des Cassis à Montpellier (34000), sera mise à la disposition du public à la mairie de Montpellier, Service Hygiène et Santé, Place Georges Frêche, Immeuble Central Park, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

du vendredi 1er juillet 2016 au mardi 19 juillet 2016 inclus

Pendant la durée de cette mise à disposition, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ces documents et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Mohamed SEDDIKI, Président de l'association. Tel 06 61 67 17 08
